

## **PIN- Groupe Archivage numérique à l'intérieur de Médéric**

**Présentation du 27 février 2001**

### **1- l' environnement réglementaire et socio politique actuel du Groupe Médéric**

Pour cerner les exigences d'une pratique archivistique, ainsi que les facteurs qui affectent cette pratique et les failles qui sont apparues, . Il est utile avant toute chose de présenter l'espace dans lequel évolue le groupe Médéric , notre environnement réglementaire et socio politique .

- l'activité du groupe se situe dans le domaine de la prévoyance complémentaire :
  - retraites pour salariés et cadres
  - prévoyance collective ( complément S.S)
  - prévoyance individuelle ( non salariés)
  - épargne individuelle et collective
  - action sociale
- Il s'agit d'un regroupement d'institutions qui n'avait pas de forme juridique jusqu'en 1998 date de création de l'Association groupe Médéric L'AGM
- Les institutions sont dotées d'une organisation à gestion paritaire – assemblée générale et conseil d'administration- .sous la tutelle de l'AGIRC et l'ARRCO pour la partie retraite .
- Un délégué général pour le groupe propose aux Conseils d'administration la stratégie du groupe et de ses organismes puis en coordonne l'application.

**Les évènements majeurs de ces dernières années dans le secteur sont :**

#### **a- Regroupement et simplification des régimes.**

- Les régimes spécialisées par secteur d'activité professionnelle sont en difficulté et rentrent dans le régime général . le phénomène commence à partir de 1992 .et s'accélère ...
- En 1999 , l'ARRCO est devenu le régime unique pour se substituer à 44 régimes existants . ( Médéric en avait 5 ).

#### **b- Les Caisses sont engagées dans des stratégies de réorganisation**

- se regrouper
- recherche d' économies de gestion
- développement du secteur prévoyance
- Les regroupements de caisse entraînent des regroupements informatiques
- Des réorganisations et refontes des systèmes informatiques.

On voit combien toute cette histoire mouvementée a des repercussions en terme d'archive . Tout le secteur retraite a des contraintes en terme de conservation longue ( conservation des dossiers 5 ans après le dernier ayant )

L'informatique avait une place importante dans ce type d'institutions depuis fort longtemps mais son rôle était strictement envisagé comme outil permettant d'améliorer la gestion de l'action dans un temps présent ( même dans les GED mises en place ) et le système d'information papier restait essentiel pour assurer la preuve des actions menées soutenu par une politique d'archives très forte .

Avec la nouvelle législation sur l'écrit numérique le point de vue change .On permet à l'écrit électronique d'être en mesure d'apporter la preuve d'une activité , preuve au sens juridique mais aussi dans le sens plus large de prouver l'activité réalisée.

Des horizons nouveaux sont ouverts mais à quelles conditions , quelles sont les conséquences de ce nouveau contexte législatif sur les obligations qu'une institution comme le Groupe médéric doit satisfaire ? Comment allons nous organiser le voyage dans le temps des informations que l'on souhaite conserver , harmoniser ces exigences avec les solutions techniques que l'on est en train de retenir pour modifier tous nos systèmes informatiques ?

Le groupe médéric ne pouvait faire l'économie d'une telle réflexion . Elle ne vient pas en marge des autres chantiers et en plus . C'est une perspective nouvelle à prendre en compte à l'intérieur des chantiers actuels , dans la conception des projets , dans la mise en oeuvre des procédures . Il faudra identifier les besoins évaluer les risques ,choisir les solutions adaptées . C'est le but du groupe de travail et des ateliers qui vont s'y développer.

- il s'agit donc de trouver un nouveau formalisme électronique se substituant aux exigences actuelles liées au support papier de manière à préserver l'authenticité des données , il s'agit d'autre part d'assurer l'archivage et la conservation des données sur un temps plus ou moins long , en général assez long dans le cas présent ainsi que la possibilité de les réutiliser au moment adéquat .

## **2- Création du Groupe**

il s'agit donc de trouver un nouveau formalisme électronique se substituant aux exigences actuelles liées au support papier de manière à préserver l'authenticité des données , il s'agit d'autre part d'assurer l'archivage et la conservation des données sur un temps plus ou moins long , en général assez long dans le cas présent ainsi que la possibilité de les réutiliser au moment adéquat .

Plusieurs étapes seront nécessaires

### **1- audit sur 3 types de documents numérisés**

Un audit a été lancé au cours du premier semestre 2000 sur l'archivage de 3 documents du système d'information CIPC , repris dans le nouveau système ISIS et faisant l'objet d'une GED – Donc dans un premier temps ,c'est l'archivage des documents numérisés qui est en cause et on ne parle pas d'archivage numérique

Le rapport pose une question plus générale sur la pérennité des données informatiques et le rôle du Département Archives . Il met en évidence que :

- la notion courante d'archivage ( incluant la restitution ) de ces informations contenues dans les fichiers et les bases de données est confondue avec les sauvegardes, copies de secours et directement mis en place par l'exploitation dans le cadre des " sécurités "

- la restriction de la mission des Archives à une mission d'archivage papier induit un risque de non pérennité de l'information numérique
- qu'il faut créer un groupe de travail réunissant des informaticiens , des utilisateurs et des experts de l'archivage pour étudier les modalités d'archivage des données numériques

## 2 - création du groupe le 2/02/01

A la 1 ère réunion sont présents le directeur général et le directeur des systèmes d'information .

G. Drouhet présente le nouveau contexte juridique et les grandes orientations sur lesquelles s'opère un consensus des acteurs du marché . l'archivage ne se limite pas à du stockage , il commence lorsqu'on crée des données , dans les décisions prises dans ce moment pour les décrire , les intégrer dans un plan de classement de l'organisme fondé sur une analyse des activités et des exigences à remplir . Il en découle des procédures de versement , de conservation et d'accès qui constituent un système organisé garantissant que l'archivage constitué correspond bien aux besoins énoncés .

B. Berger ex directeur informatique de la CIPS développe la situation à l'intérieur du groupe Médéric, variété des situations informatiques : on stocke les données , on les sauvegarde , mais est ce qu'on peut parler d'archivage ?

Le débat avec les différents départements représentés fait ressortir l'importance des problèmes à traiter et leur complexité .

Dans un premier temps ,il est décidé de limiter le programme d'action à 3 grands domaines qui feront l'objet d'ateliers .

### 3- les ateliers

Ils sont sous la responsabilité d'une personne désignée et constitués par un petit nombre de personnes (4 à 6 ) étant entendu que le nombre ne doit pas être une frontière stricte . Un consultant est chargé de préparer avec le responsable du groupe les réunions de travail , de l'aider à élaborer des grilles de travail ou de questions permettant de recueillir les informations utiles

L'audit interne participe à cette démarche et apporte une aide pour le suivi de l'avancement des travaux .

#### a. atelier métier

l'objectif est d'avoir une vision la plus complète possible et la plus précise sur ce qui se fait en interne et ce qui est réalisé ailleurs . On rassemblera la documentation et parfois on sera amené à réaliser des interviews.

#### b. atelier comptabilité

L'informatisation des comptabilités pose le problème de l'archivage au premier plan des urgences pour assurer une bonne traçabilité des opérations et la conservation des données.

#### c. atelier Retraites

Coeur du métier de Médéric les données de la retraite ont des délais de conservation longs . Par ailleurs un projet informatique est en cours . Il est essentiel de saisir l'opportunité d'intervenir dès la conception du projet et d'y inclure les

règles de l'archivage numérique .

Un planning est fixé pour que des conclusions soient présentées au 22 juin .